

Contact presse

Conseil général de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@cg01.fr
www.ain.fr

l'ain
Conseil général

Environnement et développement durable



Lancement de l'appel
à projets

Vendredi 18 juin 2010

PRÉSERVER
notre qualité de vie

mon
Département,
100%
essentiel

l'ain
Conseil général

70 000 € pour l'environnement et le développement durable

« Conscients de la fragilité des équilibres, nous avons mis au cœur de nos priorités l'environnement et le développement durable. Les domaines d'intervention du Conseil général concernent notamment la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité et des espaces naturels sensibles, la question énergétique et l'éducation à l'environnement.

Afin d'amplifier les actions locales et parce que tous ensemble nous pourrions contribuer à préserver l'avenir de notre planète, nous avons souhaité mettre en place un appel à projets « Environnement et développement durable » doté de 70 000 € pour financer des actions innovantes, reproductibles et exemplaires conduites par des collectivités et des associations de l'Ain. ».

Rachel Mazuir
Sénateur de l'Ain
Président du Conseil général

André Philippon
Vice-président du Conseil général,
chargé de l'environnement
et du développement durable

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les organismes basés dans l'Ain :

- les collectivités locales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes,
- les associations loi 1901,
- les établissements publics d'enseignement supérieur,
- les collèges publics et privés,
- les organismes de formation et de recherche.

Objectifs de l'appel à projets

Le but de cet appel à projets est de promouvoir des actions innovantes, reproductibles et exemplaires en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les projets présentés devront s'inscrire dans l'un des objectifs suivants :

- gérer et préserver les espaces naturels et les paysages du département,
- gérer et préserver la biodiversité animale et végétale,
- gérer et préserver la ressource en eau,
- optimiser les énergies renouvelables,
- sensibiliser à l'environnement,
- faire avancer les connaissances en matière d'environnement et de développement durable.

Actions éligibles

- les actions démarrées en 2010 et réalisées sur le territoire de l'Ain,
- les études, travaux, équipements et supports de communication, ainsi que l'accompagnement du projet.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projet :

- les actions liées à la thématique de la gestion des déchets (appel à projets spécifique dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets),
- les initiatives individuelles,
- les opérations de communication/information isolées,
- la construction ou la rénovation de bâtiments ou actions ayant trait à la protection ou à la performance énergétique du patrimoine bâti,
- le fonctionnement régulier des organismes.

Sélection des lauréats

Les dossiers seront examinés par le comité de sélection suivant :

- M. André PHILIPPON, vice-président du Conseil général de l'Ain en charge de l'environnement et du développement durable, qui présidera le comité
- M. Georges FAVERJON, conseiller général du canton de Villars-les-Dombes, président de la commission aménagement et développement durable du territoire, logement
- M. Denis PERRON, vice-président du Conseil général de l'Ain en charge de la prospective, de l'aménagement du territoire et du logement
- M. Christian CHANEL, Maire et Conseiller général de Péronnas
- M. Jean CHABRY, maire de Jujurieux et Conseiller général de Poncin
- Trois représentants volontaires du Comité Consultatif de l'Environnement et du Développement Durable
- Des experts
- Des représentants de la Direction de l'Environnement du Conseil général de l'Ain

Cette sélection sera ensuite soumise à l'approbation de la commission permanente du Conseil général de l'Ain.

Evaluation et sélection des projets

Les principaux critères d'évaluation et de sélection des projets sont les suivants :

- leurs objectifs,
- les moyens mis en œuvre, l'intérêt public de leur contenu,
- la démarche partenariale,
- la portée de l'action, son caractère évaluable innovant et reproductible.

Date limite de dépôt des candidatures

Samedi 18 septembre 2010